
2021

Le budget primitif du Syndicat

approuvé par
le Comité d'administration
du 8 février 2021

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ
EN ILE-DE-FRANCE

SEANCE DU COMITE DU 8 FEVRIER 2021

AFFAIRE N° 3

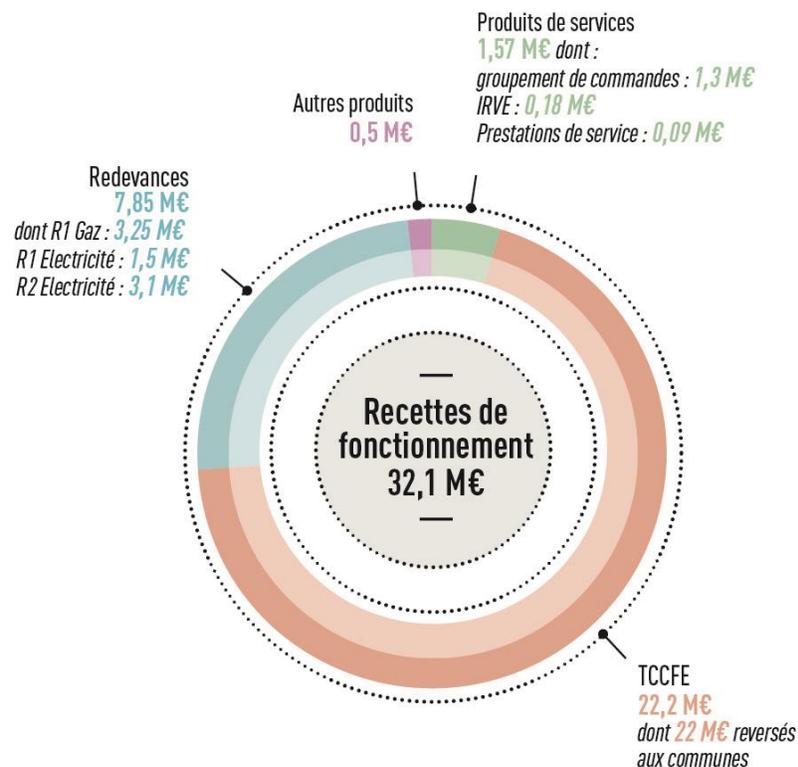
RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif 2021 soumis à l'approbation des membres du comité d'administration s'élève, en dépenses et en recettes à 48,5 millions d'euros dont 32,1 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 16,4 millions d'euros pour la section d'investissement.

Il est conforme aux orientations budgétaires approuvées par le Comité d'Administration le 14 décembre 2020 : Le total des dépenses réelles s'élevant comme prévu, toutes sections confondues, à 44 millions d'euros (dont dépenses réelles de fonctionnement 28 millions d'euros soit + 1,67 % par rapport à 2020 et dépenses réelles d'investissement 16 millions d'euros soit + 42 % par rapport à 2020).

RECETTES DE L'EXERCICE : 48,5 millions d'euros

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 32,1 millions d'euros



- 1. Produits de services (chapitre 70) : 1,57 millions d'euros**
 - Les cotisations des membres du groupement de commande : 1,3 million d'euros,
 - Le produit des conventions de prestation de service (SEM Sigeif Mobilités, Association SYNCOM) : 90 000 euros.
 - Recettes d'exploitation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) : 180 k€.

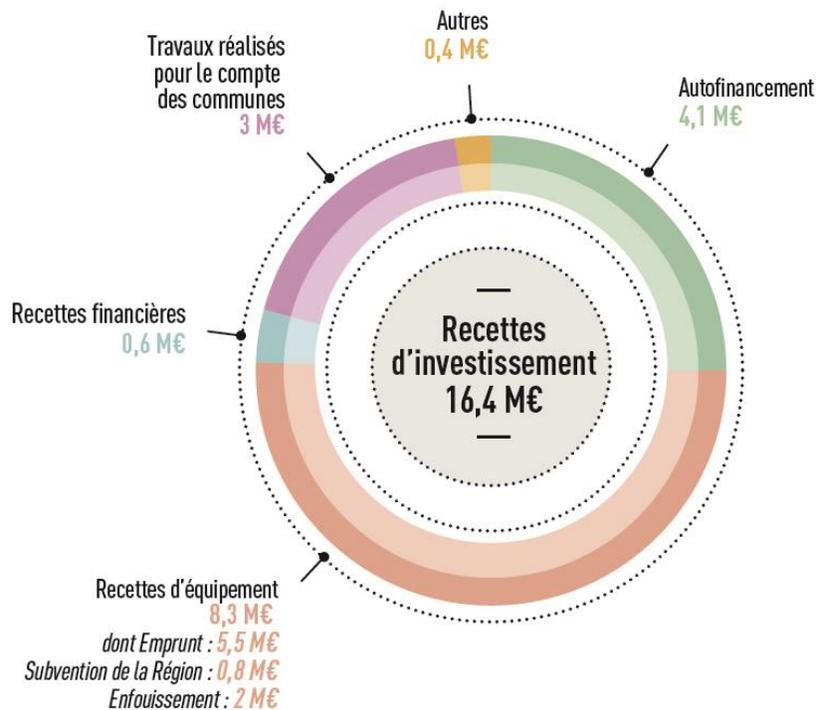
- 2. Taxe sur la consommation finale d'électricité (chapitre 73) : 22,2 millions d'euros.**

- 3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 0,46 million d'euros.**
 - Participations d'Enedis, des communes, établissements publics et départements aux frais engagés par le Sigeif dans l'exercice de ses délégations de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage temporaire : 350 000 euros.
 - Participations des EPCI ayant passé des conventions avec le Sigeif pour l'établissement des plans climat air énergie : 7 000 euros.

- 4. Autres produits de gestion (chapitre 75) : 7,85 millions d'euros**
 - La redevance R1 gaz : 3,25 millions d'euros,
 - La redevance R1 électricité : 1,5 million d'euros,
 - La redevance R2 électricité : 3,1 millions d'euros dont 2,1 millions d'euros seront reversés aux communes pour les travaux qu'elles ont effectués directement et 1 million d'euros reviendront au Sigeif et seront réinvestis pour ses propres travaux.

- 5. Produits exceptionnels (chapitre 77) : 40 k€** correspondent à diverses participations du personnel (CESU, titres de restauration etc.).

B – RECETTES D'INVESTISSEMENT : 16.4 millions d'euros



1. Recettes d'équipement : 8,3 millions d'euros

- Prévision d'emprunt 5,5 millions d'euros,
- Subventions de la Région Ile-de-France 0,8 million d'euros
- Recettes d'enfouissement 2 millions d'euros.

2. Recettes financières : 0.6 million d'euros.

- Créances sur transfert du droit à déduction de la TVA auprès d'Enedis : 400 k€,
- Fonds de compensation pour la TVA : 15 k€.
- Produits de cession d'immobilisation (ferme solaire de Marcoussis) : 150 k€

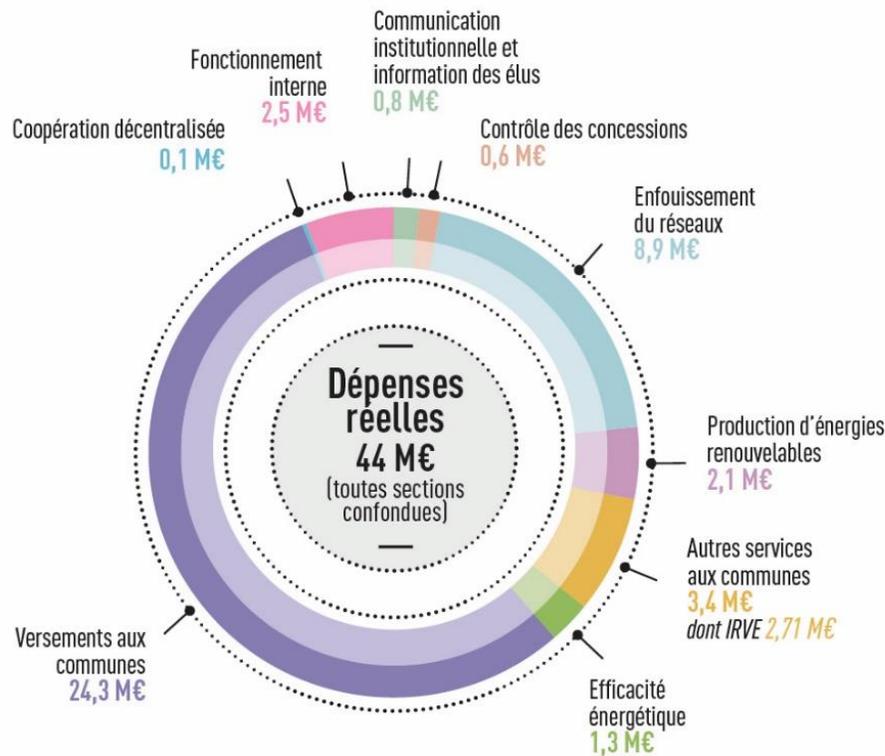
3. Recettes des opérations d'enfouissements de réseaux hors BT, réalisées pour le compte des communes : 3 millions d'euros

4. Prélèvements provenant de la section de fonctionnement : 4,1 millions d'euros.

5. Autres recettes d'ordre : 0,4 million d'euros.

DEPENSES DE L'EXERCICE : 48,5 millions d'euros

A – REPARTITION TYPOLOGIQUE DES DEPENSES REELLES TOUTES SECTIONS CONFONDUES :

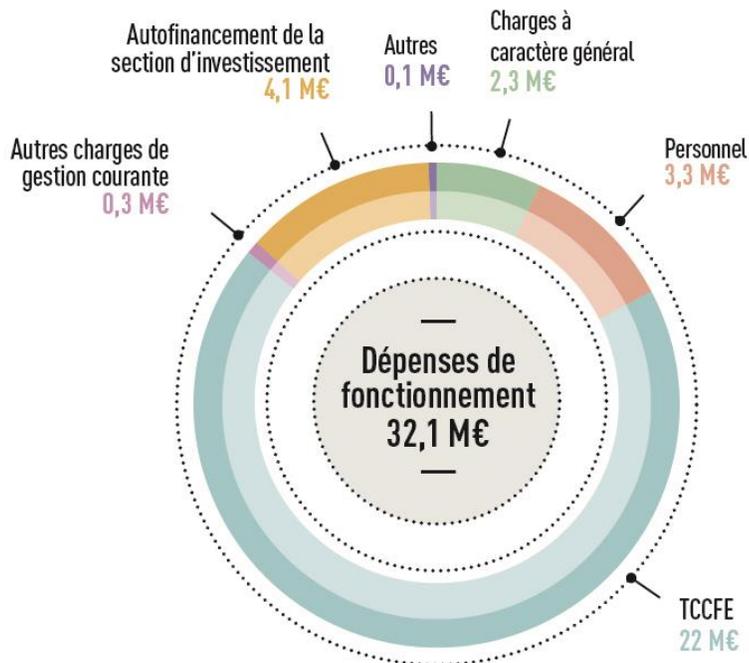


Conformément aux prévisions approuvées par délibération n° 20-64 du 14 décembre 2020, les dépenses réelles dont le total atteindra, **toutes sections confondues**, 44 millions d'euros, se répartiront ainsi :

- Contrôle des concessions : 0,6 million d'euros,
- Enfouissement des réseaux : 8,9 millions d'euros. Rappelons que dans le cadre du plan de soutien aux communes, le Sigeif prendra à sa charge la part des communes dans l'enfouissement des réseaux pour les programmes de travaux 2020 et 2021.
- Production d'énergies renouvelables 2,1 millions d'euros dont principalement : Méthanisation, 210 k€ ; Photovoltaïque, 1,69 millions d'euros ; énergies renouvelables et de récupération (ENR) thermiques, 140 k€.
- Dépenses en faveur de l'efficacité énergétique : 1,3 millions d'euros, dont principalement 1 million d'euros de subventions qui seront versées en 2020, dans le cadre du volet « subventions » du plan d'aide.

- Autres services aux communes : 3,4 millions d'euros dont Installation et entretien d'infrastructures de recharge de véhicules électriques 2,71 millions d'euros. Face au succès remporté auprès des communes (plus de 50 d'entre-elles ont transféré leur compétence), le Sigeif accélère le déploiement d'IRVE avec un programme d'investissement de 2 millions d'euros en 2021.
- Versements aux communes : 24,3 millions d'euros dont TCCFE 22 millions d'euros.
- Fonctionnement interne : 2,5 millions d'euros.
- Communication institutionnelle et information des élus : 0,8 million d'euros.
- Coopération décentralisée : 0,1 million d'euros.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en millions d'euros) : 32,1 millions d'euros



1. Dépenses réelles de fonctionnement : 28 millions d'euros.

- Charges à caractère général : 2,3 millions d'euros
- Dépenses de personnel : 3,3 millions d'euros
- Versement de la TCCFE : 22 millions d'euros
- Autres charges de gestion courante : 0,3 million d'euros

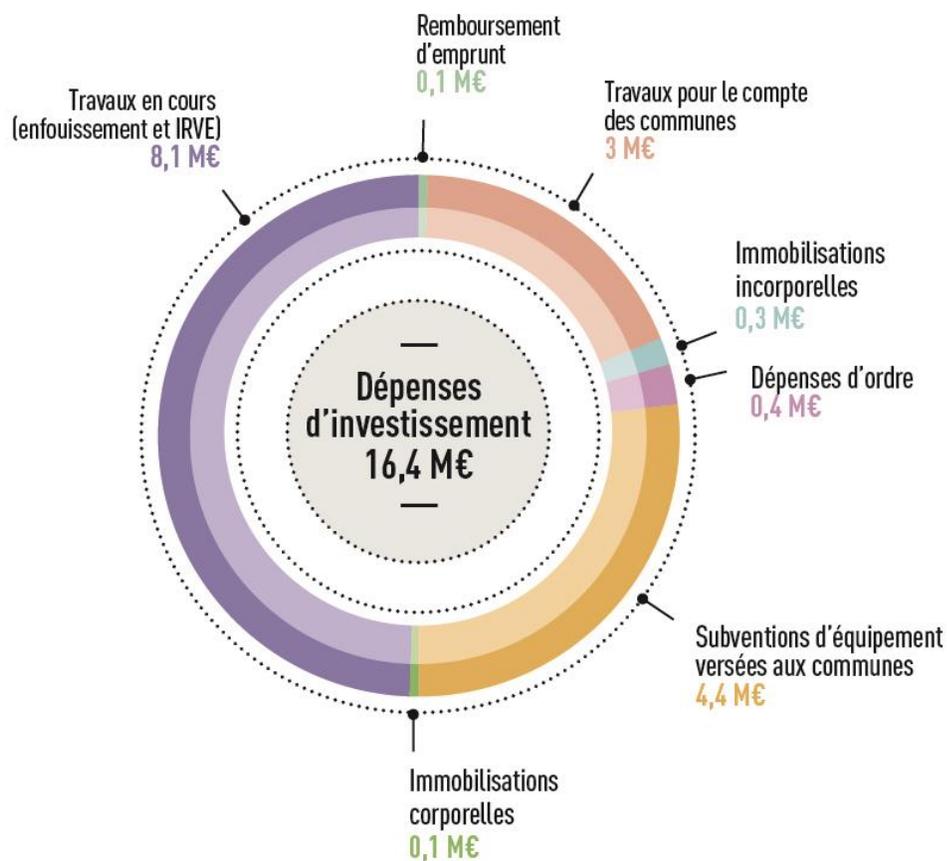
- Charges financières et charges exceptionnelles : 0,1 million d'euros

2. Les opérations d'ordre de transfert entre sections s'élèvent à 4,1 millions d'euros dont :

- La dotation aux amortissements pour 2,3 millions d'euros,
- Financement de la section d'investissement pour 1,8 millions d'euros.

La part d'auto-financement de la section d'investissement représente 4,1 millions d'euros. 25 % des dépenses d'investissement seront donc financés par transfert de la section de fonctionnement.

C – DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en millions d'euros) : 16,4 millions d'euros



1. Dépenses réelles d'investissement : 16 millions d'euros.

- Travaux d'enfouissement hors BT réalisés pour le compte des communes : 3 millions d'euros,

- Immobilisations incorporelles : 0,3 million d'euros (assistant MO pour la méthanisation, gestion des relations adhérents du groupement de commande, développement d'un outil de gestion des contacts notamment)
- Subventions d'équipement versées aux communes : 4,4 millions d'euros,
- Immobilisations corporelles : 0,1 million d'euros,
- Immobilisations en cours 8,1 millions d'euros (programmes d'enfouissement de réseaux et pose d'IRVE).
- Remboursement d'emprunt (solde) : 0.1 million d'euros.

2. Dépenses d'ordre d'investissement : 0.40 million d'euros.



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + 33 (0)1 44 13 92 44
www.sigeif.fr